



APPEL A PROJETS LEADER

« L'implication des jeunes dans des projets culturels, sportifs ou touristiques »

I. Contexte Territorial : la jeunesse du Pays d'Auray

Cet appel à projets est à l'initiative du Pays d'Auray, territoire de vie, regroupant les Communautés de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique et Belle-Ile-en-Mer et accueillant environ 91 000 habitants.

Cette structure anime différents **dispositifs de financements, européens et régionaux**, permettant la mise en place d'actions dans des domaines très variés (numérique, filières maritimes, transition énergétique, jeunesse...).

Ainsi, le Pays d'Auray anime un **programme européen LEADER**, avec pour objectifs d'encourager la mise en œuvre de projets visant à **permettre aux jeunes de s'y installer durablement**. Les projets accompagnés peuvent revêtir plusieurs dimensions, à savoir l'emploi, l'habitat, la mobilité ou la valorisation des ressources naturelles du territoire.

Ce programme européen vise également à encourager la mise en place de projets, à l'initiative des jeunes, afin d'encourager leur épanouissement et leur implication dans des actions territoriales.

II. Les objectifs de l'Appel à Projets du Pays d'Auray : favoriser l'émergence et la mise en place de projets, à l'initiative des jeunes

La jeunesse correspond à une période d'acquisition progressive de l'autonomie et de l'indépendance. Les loisirs, la culture et le sport sont des vecteurs de construction, de socialisation et d'ouverture aux autres et au monde. Ils permettent d'accompagner les jeunes dans leur apprentissage et leur passage vers l'âge adulte.

La mise en place de cet appel à projets a donc pour objectif transversal d'encourager le développement personnel des jeunes et leur goût des responsabilités. Les jeunes d'aujourd'hui seront les adultes de demain.

Les **objectifs** sous-jacents sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement des jeunes sur leur territoire de vie, via le sport, la découverte du Pays d'Auray et de ses ressources, la culture...
- Développer les échanges entre jeunes du territoire, y compris avec les îles (Houat, Hoëdic et Belle-Ile-en-Mer),
- Encourager l'éducation à la citoyenneté, la prise d'initiatives et le bénévolat,
- Redéfinir les liens qui peuvent aujourd'hui exister entre les jeunes et les professionnels du territoire en charge de leur accompagnement,

- Mettre en lumière les initiatives des jeunes du territoire.

III. Les exemples de projets attendus

Cet appel à projets vise à encourager l'implication des jeunes dans la vie locale, à travers la mise en œuvre de projets revêtant plusieurs dimensions : **la culture, le sport, le tourisme, les nouvelles technologies, l'environnement...**

Les projets soutenus pourront concerner les **dimensions suivantes** :

- Aménagement de lieux de loisirs, afin de redynamiser et de valoriser un espace naturel,
- Création d'applications numériques, afin de mettre en lumière différents lieux caractéristiques du territoire,
- Organisation de manifestations culturelles, sportives, de valorisation des produits du territoire...
- Création de WebTV, journaux, expositions, vidéos...

IV. Les modalités pratiques de l'Appel à Projets

✓ Les bénéficiaires éligibles :

Cet appel à projets est ouvert aux porteurs de **projets publics** (Communes, Communautés de Communes...) et **privés** (Associations, Entreprises...).

Les projets accompagnés devront présenter un **intérêt commun et collectif, en bénéficiant et en impliquant un large nombre de jeunes.**

✓ Les dépenses éligibles :

Cet appel à projets peut concerner des **dépenses matérielles** (travaux, aménagement, acquisition ou location de matériel...) et **immatérielles** (prestations de conseil et d'études, frais de communication, frais salariaux affectés à l'opération accompagnée...).

✓ L'accompagnement financier :

L'aide LEADER représente **80% des aides publiques.**

Celle-ci est **plafonnée à 50 000 €.**

Dans le cas de projets portés par un bénéficiaire public, son autofinancement peut être considéré comme la contrepartie publique.

Dans le cas de projets portés par un bénéficiaire privé, l'aide LEADER interviendra en contrepartie d'un autre cofinancier national (Etat, Région, Département, EPCI, Communes...).

Les recettes relatives à l'opération et perçues par le porteur de projet devront apparaître dans le plan de financement.

✓ **Le processus de sélection des projets :**

Le candidat devra adresser au Pays un **dossier de candidature** (le règlement de cet appel à projet, ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site internet du Pays d'Auray).

Il s'agira de :

- Présenter la structure demandeuse
- Exposer le contexte territorial dans lequel le projet va s'insérer
- Décrire le projet
- Définir ses objectifs opérationnels
- Indiquer en quoi votre projet répond aux critères suivants : l'innovation, le partenariat, l'implication des jeunes, la pérennité du projet, la valeur ajoutée du financement européen et la réponse aux objectifs de l'appel à projet
- Etablir la liste des besoins associés au projet et les recettes prévisionnelles envisagées

La prise en compte de cette candidature sera caractérisée par les **étapes suivantes** :

1. Dépôt du dossier de candidature auprès du Pays d'Auray
2. Présentation du projet, devant un Comité de Sélection
3. Décision du Comité Unique de Programmation

Une fois le projet retenu, le maître d'ouvrage sera accompagné par le Pays d'Auray afin d'affiner le montage financier et technique du projet, conformément aux exigences des règlements européens.

✓ **Les conditions d'éligibilité :**

Celles-ci sont les suivantes :


- Les projets doivent se dérouler et bénéficier au territoire du Pays d'Auray,
- Les dépenses associées au projet ne doivent pas avoir été engagées avant de déposer la présente demande (il ne faut pas avoir signé de devis, de marchés ou de conventions),
- Pour les projets portés par des bénéficiaires privés, le financement LEADER ne peut intervenir qu'en complément d'une autre aide publique,
- **L'implication des jeunes dans les projets doit être visible et concrète.**

✓ **La date limite de dépôt du dossier :**

La date limite de réponse à cet appel à projets est fixée au **31 janvier 2019**.

Documents téléchargeables sur le site internet du Pays d'Auray :

<http://www.pays-auray.fr/>



Le dossier de candidature est à retourner au Pays d’Auray, par voie postale, accompagné d’un courrier de demande :

Pays d’Auray
Porte Océane - 40 rue du Danemark
BP 20335 - 56403 AURAY CEDEX

Personne à contacter pour tout renseignement complémentaire :

Audrey ABERNOT - Chargée de Mission du Programme LEADER

audrey.abernot@pays-auray.fr – 02 97 56 41 74